



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr
Site web : www.cafobburundi.org.bi

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE MAISON DE CONSULTANCE POUR EFFECTUER UN AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU CAFOB : 2023, 2024 et 2025.

I. Introduction : Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) est une organisation sans but lucratif. Il a été créé le 8 Février 1994 sur l'initiative de sept (7) associations féminines et avec la facilitation du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale «CECI». Il a été agréé le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique.

Sa **vision** est : « *Un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur* ».

Sa **mission** consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs féminines membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

II. Contexte et justification

Depuis sa création, le CAFOB a bénéficié de divers financements de la part de ses partenaires lui permettant de contribuer dans le développement du pays à travers la mise en œuvre des projets et programmes alignés sur sa mission et répondant efficacement aux besoins des bénéficiaires.

Dans le cadre du renforcement continu de ses capacités de gestion financière, le CAFOB a instauré un dispositif de contrôle interne assuré par le comité de surveillance, visant à garantir

la bonne gestion des ressources financières et matérielles mises à sa disposition par les partenaires techniques et financiers du CAFOB.

Ce mécanisme interne est appuyé, depuis 2014, par la réalisation régulière d'un audit comptable et financier externe, confié à un cabinet spécialisé, en vue d'analyser et de certifier la fiabilité des états financiers du CAFOB jusqu'en 2022.

Dans le souci de pérenniser cette bonne pratique, conforme aux pratiques de bonne gouvernance, de transparence et de redevabilité financière, le CAFOB envisage recruter un cabinet d'audit indépendant pour la réalisation d'un audit comptable et financier couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

III. Objectifs de la mission

a. Objectif général

La mission principale du Cabinet d'audit consistera à analyser, à émettre une opinion indépendante et objective sur la sincérité, la régularité et la conformité des états financiers du CAFOB, conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Burundi.

b. Objectifs spécifiques

- Examiner la conformité des opérations financières avec les politiques internes du CAFOB, le Manuel des procédures Administratives et Financières (MAPAF) et les exigences des partenaires ;
- Vérifier le respect des procédures de gestion de la trésorerie (caisse et banque) et la concordance des soldes ;
- Evaluer la conformité des dépenses engagées par rapport aux budgets approuvés et aux conventions signées avec les bailleurs ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et identifier d'éventuels faiblesses ou irrégularités ;
- Vérifier la gestion et le suivi des stocks, du matériel roulant, du matériel informatique et les autres équipements de l'organisation ;
- Apprécier l'adéquation des ressources humaines affectées à la fonction comptable et financière ;
- Certifier les états financiers des exercices 2023, 2024, 2025 séparément, conformément aux normes de l'art ;
- Formuler des recommandations pratiques et établir une feuille de route pour le suivi de leur mise en œuvre par le CAFOB.

c. Résultat attendu de l'audit.

Le résultat attendu à la fin de la mission d'audit est d'avoir un rapport d'audit comptable et financier pour les années 2023, 2024 et 2025 contenant les recommandations pour améliorer la gestion financière et matérielle. Le rapport sera notamment accompagné des livrables suivants (liste non exhaustive) :

1. Rapport d'audit financier certifié, incluant :
 - ✓ Le bilan, compte de résultat et annexes ;
 - ✓ L'opinion de l'auditeur.
2. Lettre de recommandations (management letter) mettant en évidence :
 - ✓ Les faiblesses identifiées ;
 - ✓ Les mesures correctives proposées.
3. Tableau de rapprochement entre dépenses déclarées et dépenses auditées.
4. Présentation synthétique des résultats de l'audit à la Représentante Légale du CAFOB.

d. Profil de la Maison

- Figurer sur la liste des maisons d'audit connues localement /internationalement
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'audit comptable et financier
- Etre reconnue par l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC)
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience en audit des ONG/OSC ;
- Etre en ordre avec le fisc ;
- Avoir mené au moins trois (3) audits d'organisations similaires ;
- Disposer d'un personnel qualifié (Chef de mission, auditeur senior, assistant).

e. Durée de la consultance

La durée de la Consultance est de **1 mois** (y compris la production du rapport) et se compte à partir de la date de signature du contrat.

f. Composition du dossier

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Représentante Légale du CAFOB ;
- Une brève description de l'expertise de la Maison
- Un CV de l'auditeur responsable
- Des attestations de services rendus
- L'offre technique contenant la date d'achèvement de la vérification
- L'offre financière toute taxe comprise
- Tout autre document jugé pertinent pouvant motiver l'offre.

g. Dispositions finales



Les dossiers de candidature sous pli fermé portant mention « **Consultance pour Audit comptable et financier** » doivent être déposés au bureau du CAFOB, sis à Bujumbura, Quartier INSS, avenue Source du Nil n°5 pendant les heures ouvrables (de 8h00 à 16h00).

La date limite de dépôt des Candidatures est fixée au **02 / 10 /2026 à 16h00**.

La maison retenue sera notifiée par écrit et contactée par téléphone pour signer le contrat.

Les termes de référence sont affichés à l'entrée du bureau du CAFOB sis à Bujumbura, commune Mukaza, avenue Source du Nil, numéro 5 et publiés sur le site web du CAFOB, www.cafobburundi.org.bi et sont également disponibles au bureau du CAFOB.

Fait à Bujumbura, le 21 /09/2026

NSENGIYUMVA Agathe

Représentante Légale du CAFOB.

